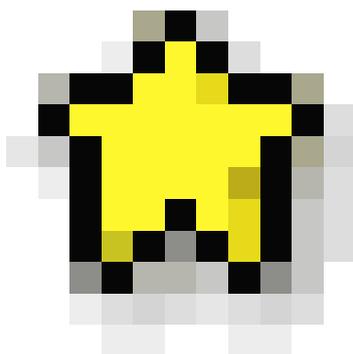


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5235>



Qui est contre la revalorisation et pour le mérite ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Expression directe -



Publication date: jeudi 30 mars 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES a donc voté favorablement le 7 décembre (compte rendu [ici](#)) dernier sur des mesures actant, la création de nouvelles grilles indiciaires dans les nouvelles carrières et la déconnexion partielle entre évaluation et avancement.

Ces textes mettent en place un **nouveau système d'avancement, de nouvelles grilles indiciaires, un nouveau grade, un reclassement dans la nouvelle carrière**. Ces changements sont importants et nous en informons la profession par des stages syndicaux [\[1\]](#). **Qu'on se dise bien les choses : cela ne compensera pas les 30% de pouvoir d'achat perdus depuis 1980**. Si certaines **avancées** sont indéniables et sont à engranger, d'autres secteurs restent encore des **champs de bataille syndicale** où nous continuerons à intervenir. Pour la FSU, la publication de décrets n'a jamais été une fin en soi. La bataille pour la revalorisation de notre métier est un chantier permanent et les comparaisons internationales qui servent à l'envi pour justifier certaines réformes ne sont jamais utilisées pour revaloriser fortement les carrières.

Par contre, des organisations syndicales ont voté contre ces nouveaux textes, refusant ainsi des revalorisations salariales. De la même façon, le SNES FSU a présenté des amendements dont un visait à faire de l'accès à la hors classe la nouvelle norme. CGT, FO ont refusé cet amendement. Sans instaurer de rapports de force profitables, ce positionnement contribue à fragiliser l'ensemble de la profession sur des revendications légitimes.

Lors du CTM du 22 mars dernier, la FSU, donc le SNES, a demandé la déconnexion totale entre évaluation et avancement. Le SNALC a voté contre, préférant sûrement reconnaître l'existence du mérite pour une minorité de personnels.

Pour faire le point et démêler le vrai du faux, nous vous invitons à parcourir cette [rubrique](#)

Pour estimer les évolutions pour votre carrière à compter de janvier, février ou septembre prochain, vous pouvez accéder par ce lien au [module de calcul](#) créé par le SNES.

Pour télécharger la dernière publication du snes national, mise à jour après le CTM du 7 décembre, cliquez sur [ce lien](#) !

[\[1\]](#) Pour consulter le programme des différents stages syndicaux pour les certifiés ou les agrégés, cliquez sur [ce lien](#) ou [là](#)